



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 39044

Texte de la question

M Georges Sarre attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le déroulement de l'instruction judiciaire ouverte à la suite de la mort de l'étudiant Malik Oussekiné dans la nuit du 5 au 6 décembre 1986. Il voudrait savoir notamment pourquoi la reconstitution, plusieurs fois annoncée, n'a toujours pas eu lieu. Est-ce vraiment un hasard si cette reconstitution, qui peut être gênante pour le Gouvernement compte tenu du rôle des brigades motorisées de la police, ainsi que le rapport de la contre-expertise ont été différés après les élections présidentielles ? Pourquoi avoir fait si peu de cas de la déposition du témoin qui a assisté à la scène du tabassage rue Monsieur-le-Prince ? Le ministre ne pense-t-il pas qu'il eût été préférable, dans une affaire de cette nature qui a ému l'opinion publique, d'accélérer l'établissement des responsabilités, et cela pour la crédibilité de l'institution judiciaire ? Qui peut redouter la manifestation de la vérité ? Comment expliquer que l'instruction en soit à cet état seize mois après les faits ?

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39044

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1509